

## **STAGE OFFICINAL d'APPLICATION Année Universitaire 2018 - 2019**

### **FORMALITES A ACCOMPLIR AVANT de COMMENCER le STAGE d'APPLICATION de DFG SP3**

#### **VOUS ETES EN POSSESSION :**

- des 5 exemplaires du contrat de Stage d'Application
  - 1 pour le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens
  - 1 pour le Pharmacien Maître de stage agréé
  - 1 pour l'étudiant
  - 1 pour le service de scolarité
  - 1 pour le service de gestion des stages
- d'une lettre destinée à votre Maître de stage,
- d'une fiche de validation du stage d'application par le Maître de stage **à rendre au service de la scolarité au plus tard le mardi 21 mai 2019,**
- d'une fiche d'évaluation du lieu de stage à remplir par l'étudiant et **à rendre au service de la scolarité au plus tard le mardi 21 mai 2019,**

#### **VOUS DEVEZ :**

Faire COMPLETER ET SIGNER PAR VOTRE MAITRE DE STAGE **les 5 exemplaires** du contrat et les **déposer impérativement à la Faculté de Pharmacie :**

**Le mardi 19 mars et mercredi 20 mars 2019  
9h à 11h30 – 14h à 16h**

**Bureau Gestion des dossiers Maîtres de stage – 1er étage, à côté de la scolarité**

Sur chacun d'eux doivent figurer les renseignements suivants :

- **Le numéro d'étudiant qui figure sur la carte d'étudiant ou sur le justificatif d'inscription,**
- **Le nom du Conseiller de stage et son numéro de téléphone** (les affectations du Conseiller à ses Maîtres de stage figurent sur la « Liste générale des Pharmaciens Maîtres de stage agréés » et son numéro de téléphone sur la « Liste des Pharmaciens Conseillers de stage agréés » sur le site internet de la Faculté).

D'un commun accord, le Maître de stage et le stagiaire peuvent marquer les horaires de présence dans la pharmacie dans la rubrique « Commentaire » de la convention de stage.

#### **VALIDATION DU STAGE PAR LE DOYEN SUR PROPOSITION DU MAITRE DE STAGE :**

**Le stage ne sera pas validé si :**

- **le dépôt des contrats est effectué en dehors des jours fixés par la faculté,**
- **le rapport de stage n'est pas rendu sur AMeTICE au plus tard le mardi 21 mai 2019,**
- **la fiche de validation du stage et la fiche d'évaluation du lieu de stage ne sont pas rendues au service de la scolarité au plus tard le mardi 21 mai 2019.**